



CGT-Educ' Action LYON

Bourse du travail - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03 TEL : 04 78 62 63 60

Compte rendu de l'audience intersyndicale du mercredi 6 février

L'intersyndicale (4 représentants FO, SUD, FSU, CGT) a été reçue par monsieur le secrétaire général académique, madame l'inspectrice dédiée au AESH et monsieur le directeur du personnel technique.

Après nous avoir assuré de « l'intérêt de madame la rectrice pour les revendications des AESH », la discussion a commencé.

Nous avons fait part de l'ensemble des revendications concernant notamment le statut, le temps de travail (temps plein et pénibilité), les salaires, les primes, homogénéisation, la formation, la précarité et les perspectives d'évolutions.

Monsieur le secrétaire général nous a répondu sur certains points (commentaires CGT en italique et gras) :

- Fin des contrats aidés (actuellement encore 1600 PEC sur l'académie). ***Le sort des collègues n'est pas évoqué : il n'y a pas d'automatisme du recrutement des ex CUI en AESH, alors que les besoins existent !***
- Impossibilité de reprendre l'ancienneté venant des contrats aidés, ceux étant des contrats de droit privés incompatibles avec les contrats AESH de droit public : ***l'expérience des collègues et leur ancienneté continue ainsi d'être niée alors que les collègues font le même travail avant et après le passage en contrat AESH***
- Le ministère refuse la création d'un corps titulaire de la fonction publique : ***Alors que le métier est appelé à se développer, les AESH restent sous statut précaire, le CDI ne comportant pas de garantie d'emploi contrairement au statut de fonctionnaire***
- Il existe un plan de formation pour les AESH en CDI (100 fois 6 heures de formation en 2019 et le double en 2020). ***Ce plan de formation reste très insuffisant, et reste inaccessible aux CDD. Pourtant le métier d'AESH nécessite une réelle formation.***
- recrutement des AESH en CDD de 3 ans et non plus d'un an : ***C'est une avancée mais nous devons rester vigilant quant à sa mise en oeuvre***
- pas de prime REP envisageable, l'ouverture aux AESH créerait une ouverture pour les autres personnels techniques (seuls les enseignants et les personnels administratifs titulaires la touchant). ***Il est scandaleux que des personnels exerçant dans les mêmes conditions n'aient pas accès aux mêmes primes !***

- un interlocuteur unique pour les AESH est une piste de travail envisageable ***Cette éventualité reste floue, il nous faudra y être vigilants***
- les personnels sont invités à passer le DEAES en VAE (diplôme qualifiant de niveau 5 alors que les AESH sont recruté-e-s niveau 4) afin de pouvoir compléter leurs temps partiel et/ou d'évoluer vers les métiers d'aide à la personne ou à se présenter aux concours internes. ***Pourtant, la politique rectorale et ministérielle reste celle des temps partiels imposés, et aucun concours interne n'existe qui corresponde au métier AESH, comme le reconnaissent nos interlocuteurs. Les salaires également ne suivent pas !***
- pas d'augmentation du nombre de temps plein envisageable dans les métiers d'AESH. ***La norme reste donc le temps partiel imposé, qui est reconnu comme étant l'un des mécanismes de discrimination sexiste en matière salariale : le métier AESH étant très largement féminisé, le ministère de l'éducation a ainsi une pratique particulièrement scandaleuse***
- une enquête sur le temps de travail des AESH aura lieu en 2019 ***Le rectorat reste très vague sur les modalités de cette enquête (Qui va répondre ? Les personnels ? Les établissements ?)***
- Monsieur le secrétaire général nous demande si nous voulons vraiment ouvrir le dossier du temps de travail car si nous le faisons il « commenceront par faire appliquer la loi à la lettre, particulièrement dans le primaire », dans un but égalitariste « bien évidemment » et ceci ne serait pas à notre avantage. ***Il s'agit là d'un chantage et de menaces grossières qui ne prennent pas en compte les difficultés des personnels***

Enfin il nous est proposé la création d'un groupe de travail dans l'académie sur les AESH, soit à partir de la CCP, soit plus largement.

Cette audience montre qu'il faut construire et élargir la mobilisation : pour la reconnaissance du métier d'AESH, gage d'une inclusion de qualité ! pour le respect des personnels !